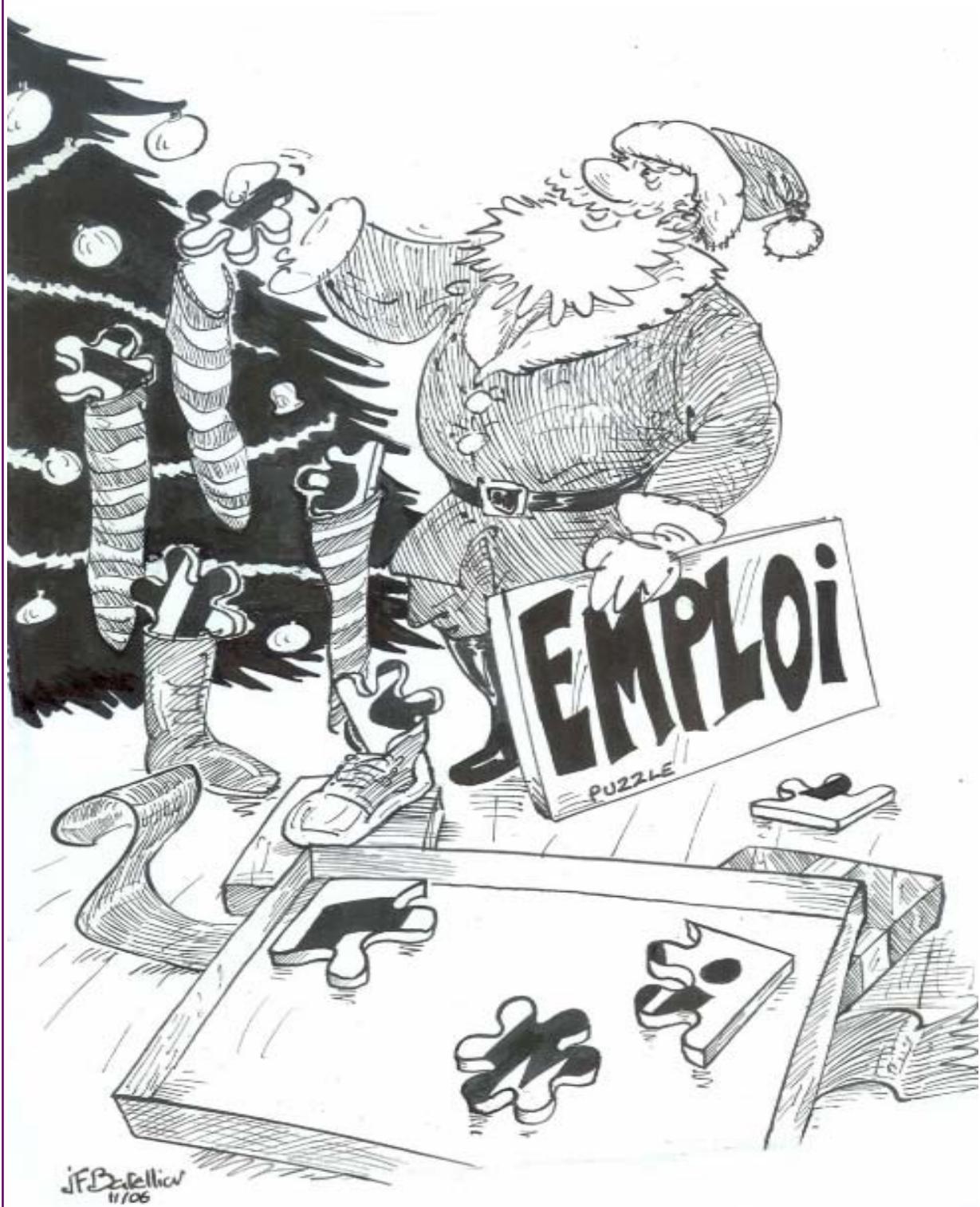


# Différent

le journal des adhérents de la fédération **sud** Santé-Sociaux



nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875

numéro 07 - décembre 2006 - 0,50 euro

**sud**  
Solidaires  
santé  
société

# SOMMAIRE

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - numéro 07

## santé & social - page 4 - 5 - 6 - 7

- La loi prévention de la délinquance
- Le budget nouveau est arrivé
- Un ordre, deux ordres...des ordres !
- Pour un syndicalisme de transformation sociale
- Convention Collective Unique du privé lucratif, des salaires à la traîne

## dossier - page 8 & 9

- Quand la précarité devient la norme

## société - page 10

- Pour une loi cadre «contre les violences faites aux femmes»

## vie syndicale - page 11 - 12 - 13 - 14

- Un salon combatif
- SUD Santé Sociaux s'est créé en Guyane
- compte rendu Conseil Fédéral des 23 & 24 novembre
- Sans papiers, mais pas sans voix

## jeu de société - page 15

- le parcours de l'allocataire du RMI : le jeu de l'oie du galérien moderne

## culture & plaisir - page 16

- Noir c'est noir, il n'y a plus d'espoir...?

# Different

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

ont collaboré à ce numéro :

Corinne DeBuhan, Marie-Christine Fararik, Yamina Milizi, Véronique Galtier, Eric Moglioni, Dominique Bernard, Jean-François Batellier, Jean-Marie Sala, Jean Vignes, Thierry Lescant, Patrick Nicolaon, Claude Carrey, Jean Lallemand, Guillaume Mathieu.



nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 - Numéro de CPPAP : [en cours de réactualisation](#)

Édité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 2 rue Henri Chevreau, 75020 Paris - Directrice de publication : Fabienne Binot

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : [sud.crc@wanadoo.fr](mailto:sud.crc@wanadoo.fr) / site internet : [www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

secrétariat de rédaction : Jean Lallemand, Thierry Lescant, Guillaume Mathieu, Mustapha Ramdane, Jean Vignes  
numéro 7 - décembre 2006, imprimé en 14000 exemplaires par : IGC communigraphie, 16 rue G. Delory - 42964 Saint-Etienne Cedex

## Précarité : les habits troués de la République

« Ces populations de travailleurs de plus en plus pressées n'ont pas même la sécurité d'être toujours employées; l'industrie qui les a convoquées ne les fait venir que lorsqu'elle a besoin d'elles et, sitôt qu'elle peut s'en passer, elle les abandonne sans le moindre souci. »

Stress au travail, emploi instable, relation de dépendance à l'employeur, chosification du salarié réduit au profit qu'il peut procurer, risque de basculement dans la pauvreté: ce tableau n'est pas brillant. La précarité du travail n'est pas un thème neuf, nous le rappelle cette citation issue du livre d'E.Buret «*De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*», publié en...1840. Certes, la situation de la classe ouvrière naissante et celle des précaires de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle n'est pas identique. Mais ce devoir vivre quasi «*au jour de la journée*», qu'on avait voulu archiver au rayon de la préhistoire ouvrière ou des phénomènes marginaux, est en train de retrouver un caractère de masse. Arracher, pour les non propriétaires, une couverture contre l'insécurité, est un processus engagé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le développement des droits du travail et de la protection sociale constitue la trame de cette trajectoire d'un progrès qu'on croyait ascendant.

**Que reste t-il de nos amours ?** Si nous avons perdu la croyance en une réduction continue, voire pour les plus candides, mécanique des inégalités sociales, nous sommes aussi, tant pis pour les plus imaginatifs, débarrassés du fantasme d'une société sans conflit, sans intérêts antagoniques où chacun ne rêverait qu'au bonheur de son prochain.

Le retour de l'amalgame «*classes laborieuses, classes dangereuses*» et de son corollaire, une chaîne sécuritaire permettant le contrôle de ceux qui font peur parce qu'ils ont le visage de la colère et n'ont plus rien à perdre que leur détresse quotidienne, rappelle là aussi que nous sommes loin de vivre dans une société de l'égalité, de la fraternité et de la liberté. Les patrons, certes, ont perdu leur bedaine mais sous leur profil new look se dissimule toujours le même gros appétit. Et nous, depuis le temps, plus dupes, nous savons que rien n'est jamais définitivement acquis mais toujours gagné dans les luttes. Ce savoir et cette conviction construits collectivement, nous nous devons de les partager largement. La précarité n'est pas une fatalité mais un choix politique. La précarité des travailleurs est le reflet des rapports de forces. La précarité, même si elle est grandissante, n'a pas encore gangrené l'ensemble du salariat.

Les conquêtes sociales ne se balaient pas aussi facilement parce que justement existent toujours des poches de résistance, et ponctuellement d'immenses mouvements sociaux. Les luttes de l'an dernier contre le CPE, les manifestations du 18 novembre pour défendre les droits sociaux et s'opposer à une nouvelle loi liberticide, comme notre militantisme quotidien pour transformer les frustrations et souffrances individuelles vécues au travail en dynamique positive d'action, en sont l'illustration.

Le dossier de ce journal, de même que les récentes publications de notre union syndicale Solidaires autour d'un plein emploi de qualité se veulent eux aussi des outils contribuant à cette prise de conscience, ouverture sur la lutte.

Yamina Milizi

# Loi de prévention de la délinquance

*Education, prévention, oui, oui, oui, délation, non, non et non.  
Précarité, pauvreté, premières des insécurités*

Plusieurs milliers de personnes, principalement sous les drapeaux de SUD et Solidaires ont défilé en novembre à Paris et en province pour réclamer le retrait du projet de loi Sarkozy de prévention de la délinquance.

Le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance est mû par un esprit de suspicion à l'encontre de larges catégories de populations. Au lieu d'être considérés comme personnes devant être accompagnées, protégées ou soignées, les familles fragilisées, les mineurs, sont désignés comme présumés délinquants et source de danger pour la société », estime le collectif national unitaire de résistance à la délation (CNU). Ce collectif est issu notamment des secteurs de l'assistance sociale, de la protection de l'enfance, de l'éducation et de la justice, il compte parmi ses dizaines d'associations et syndicats, outre SUD Santé Sociaux et Solidaires, la CGT, la FSU, la LDH, le syndicat de la magistrature, le syndicat des avocats de France, l'union syndicale de la psychiatrie, la FCPE, AC agir contre le chômage, la CNT,...

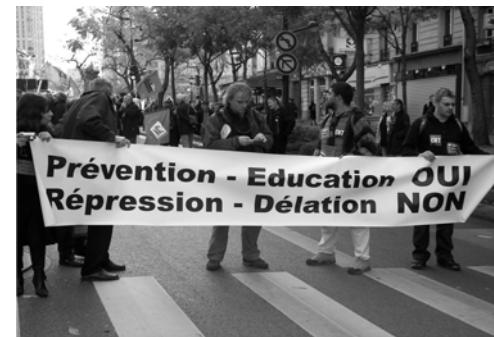
Si la loi est appliquée, le maire se trouverait à la fois investi de pouvoirs dans le champ de l'action sanitaire et sociale qui ressort de la compétence des conseils généraux et d'un rôle de quasi procureur de la République. Coordonnateur de la politique de prévention, le maire sera en effet placé à la tête d'un «Conseil pour les droits et devoirs des familles», dans les communes de plus de 10.000 habitants. Il pourra proposer aux parents un accompagnement personnalisé et, en cas de non-respect, demander une mise sous tutelle des allocations familiales. Ce cumul de pouvoirs confié à un élu local constituerait un danger pour les libertés individuelles.

Les administrés seraient exposés au risque d'injonctions multiples et confuses de la part des différentes institutions. La loi, bien plus que de traiter de la prévention de la délinquance, propose d'aggraver la répression pénale, alors qu'il faudrait au contraire renforcer les mesures préventives dans les domaines de l'éducation, de l'action sociale, de la santé. Le 10 octobre

dernier, plusieurs milliers de personnes avaient déjà manifesté dans plusieurs villes de France contre ce projet de loi. Les professionnels du secteur psychiatrique, quant à eux, dénoncent un amalgame entre maladie mentale et délinquance. Ce volet a été retiré du projet et sera traité à la place par une ordonnance du gouvernement.

Le CNU a exigé le retrait du projet Sarkozy, se disant prêt à entrer en résistance contre ce texte liberticide. « A l'heure où l'assemblée nationale va légitimer sur ce projet, nous réaffirmons notre exigence de retrait de ce texte qui menace la prévention, le droit du travail, l'éducation, le soin et les libertés individuelles », ont affirmé des porte-parole du CNU. Pour la Ligue des Droits de l'Homme, ce projet s'inscrit dans une multiplication des lois sécuritaires et liberticides depuis 2002. « L'Etat pénal se renforce au même rythme que l'Etat social se délite. On désigne des boucs-émissaires: mendiants, SDF, prostituées, immigrés, gens du voyage, jeunes, familles considérées comme défaillantes et laxistes».

Le collectif reproche notamment à ce projet «de vouloir renforcer les pouvoirs du maire et mettre en place le contrôle et le fichage des personnes présentant des difficultés sociales, éducatives et financières, criminaliser la psychiatrie, durcir la justice des mineurs, faire de l'école l'élément central du maillage de la population» et «d'inciter à la délation». Au nom d'un «objectif obsessionnel de lutte contre l'insécurité», cette nouvelle loi Sarkozy «vise des catégories sociales volontairement discriminées» et cache un véritable «projet de société, une société de surveillance, de culpabilisation, de délation», affirme la LDH. «C'est la loi de la jungle, chacun est responsable de son malheur social et doit le payer au nom d'une vision ultra-libérale, comme un actionnaire serait responsable de ses pertes en bourse». Le syndicat de



la magistrature souligne que les propositions d'amendements de son organisation sur la criminalité économique et financière n'ont jamais été reprises. Les délits en col blanc échappent totalement à la frénésie répressive du gouvernement. «Ceux qui doivent être réprimés, sanctionnés sont toujours les mêmes, les populations les plus défavorisées dans le cadre d'un choix de société autoritaire et inégalitaire».

Avec ce texte, «il n'y a plus de mineurs en danger, il n'y a plus que des mineurs dangereux», résume la FSU. Le collectif souhaite étendre son mouvement de «résistance» au delà des organisations professionnelles estimant que «tout citoyen est concerné».

Pour Sud Santé Sociaux, ce projet signe l'arrêt de mort du travail social basé sur le respect de la personne et le secret professionnel. Les travailleurs sociaux qui refusent de collaborer avec la police ou les autorités locales sont déjà sanctionnés, y compris devant un tribunal administratif pour faute professionnelle comme à Clermont Ferrand pour 60 assistantes sociales. Ils peuvent être révoqués ou licenciés. «Si la loi est votée, nous sommes prêts à entrer en résistance collectivement.

Dominique Bernard  
d'après dépêche AFP

## *Le budget nouveau est arrivé et comme depuis des années, le cru , n'est pas bon !*

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) soumis aux parlementaires de l'assemblée nationale et du sénat prévoit pour 2007 une réduction du déficit de la sécurité sociale. Elle réduit aussi les recettes par l'exonération des cotisations patronales des entreprises de moins de 20 salariés et elle baisse la taxe sur le chiffre d'affaire des laboratoires pharmaceutiques qui passe de 1,7 % à 1 %.

**C**'est la branche maladie qui devra faire le plus d'effort en réduisant son déficit de 6 Milliards d'euro en 2006 à 3,9 milliards d'euro en 2007. L'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), soins de ville et hospitalisation sera de 2,5 % soit le taux le plus bas depuis sa création !

Les dépenses de soins de ville ayant beaucoup augmentées ces dernières années (revalorisation des consultations et des actes, augmentation des médicaments) , c'est le secteur qui doit faire le plus d'effort. Toutes les économies envisagées, réduction de la dépense des médicaments par déremboursement ou remplacement par génériques , non prise en charge dans les affections de longue durée de certains traitements, chasse aux arrêts de travail, parcours de soins coordonnés pèseront sur les usagers dans une philosophie sous jacente qu'un usager est un gaspilleur ! La lutte contre les fraudes ne veut pas oublier les étrangers, pire encore, les sans papiers. Certains, retournés chez eux, continueraient à bénéficier des prestations. Ainsi, la lutte contre la fraude à «la condi-

tion de résidence» va encore durcir l'accès aux soins des sans papiers, même si, bien sûr, le gouvernement s'en défend.

Pour les établissements publics ou privés, l'augmentation affichée du budget est de 3,5 %, la répartition se faisant par les Agences Régionales d'Hospitalisation et par la Tarification à l'Activité . Cette augmentation du budget comprend le fonctionnement des établissements mais aussi l'investissement et la création de nouvelles structures comme par exemple les établissements pour personnes âgées dépendantes. Déjà, la Fédération Hospitalière de France, composée de directeurs de CHU et présidents de Commission médicale d'Etablissement, annonce qu'elle ne pourra pas reconduire l'existant !

Pour les établissements médico-sociaux, l'annonce du plan «solidarité grand âge» de création de structures laisse 0,08 % de marge de manœuvre aux directeurs pour appliquer la convention négociée à minima de revalorisation salariale . C'est sans doute pour cela que le ministère a refusé l'agrément !

Les plans d'économies vont s'accélérer, les suppressions d'emplois , la stagnation



de nos salaires et la dégradation des conditions de travail.

Derrière un habillage « social », des discours lénifiants sur la solidarité et des effets d'annonce, ce sont les usagers et les salariés qui vont mettre la main à la poche en 2007 comme d'habitude.

2007 année électorale, on chouchoute les laboratoires pharmaceutiques et les patrons et on fait payer les autres. C'est ça la gouvernance !

Marie-Christine Fararik

### Evolution de l'ONDAM

2002	7,1%
2003	6,4%
2004	4,9%
2005	3,9%
2006	2,7%
2007	2,5%

### Déficit sécurité sociale régime général

en milliard d'Euros	2004	2005	2006	2007
Maladie	-11,6	-8,0	-6,0	-3,9
Accident Travail	-0,2	-0,5	00	-0,1
Vieillesse	-0,3	-0,2	-2,4	-3,5
Famille	-0,4	-1,1	-1,3	-0,7
Total	-11,9	-11,6	-9,7	-8,0

## Un ordre, deux ordres...des ordres !

Un mouvement de repli corporatiste tend à créer des ordres professionnels, sous l'impulsion de professionnels exerçant pour la plupart en secteur libéral. Cela se fait sous prétexte de reconnaissance et d'autonomie des professions paramédicales. Or, la nature de ce projet révèle une orientation libérale de l'organisation sanitaire.

**L**e lobbying exercé par les professions libérales trouve une oreille attentive allant dans le sens d'un désengagement de l'Etat dans l'organisation du système public de santé. C'est pourquoi, après la mise en place de l'ordre des podologues, des sages femmes et des kinés, et pendant qu'on murmure la possibilité d'un ordre des psychologues, c'est l'ordre infirmier qui va arriver, bien que 88% des infirmiers soient salariés. Les organisations syndicales doivent s'interroger, sur ce retour du corporatisme et du chacun pour soi : est-ce le sentiment d'un oubli dans nos pratiques et dans nos écrits de la défense des revendications

professionnelles des salariés telles que la reconnaissance à Bac + 3 ou 4, les revérifications salariales, la formation et les conditions de travail...

Les tenants des ordres utilisent avec démagogie le fait que les organisations syndicales ne se soient pas suffisamment faites entendre ou n'aient pas organisé de grand mouvement sur ces revendications inter catégorielles pour justifier l'ordre nouveau et miraculeux qui doit régler tous les problèmes ! C'est pourquoi il faudrait payer pour avoir le droit d'exercer nos métiers : le diplôme se suffisant plus ! Pourtant, des kinés salariés s'organisent pour refuser le paiement de la cotisation. Des lettres de refus ont ainsi été rédigées

par les kinés de l'AP-HP, du SD 91, de Bretagne, de l'Isère... Il est nécessaire de coordonner ce mouvement et de le soutenir partout où des structures syndicales existent.

Pour ne pas payer pour travailler... créons le désordre ! Incitons nos collègues à refuser collectivement le paiement de la cotisation, et continuons d'informer sur le mirage que constitue la création des ordres pour régler les revendications professionnelles.

Préparons maintenant l'avenir... car la désillusion des ordres sera à la hauteur de la démagogie utilisée pour les créer !

Patrick Nicolaon

## Pour un syndicalisme de transformation sociale

### brèves

#### GREVE AU EPSM ST ANDRE (NORD)

Dans l'unité, SUD, CFDT, CGT, FO, UNSA, les 650 salariés sont en grève reconductible depuis le 17 novembre. La direction remet en cause l'accord RTT de 2002, motive sa position par la baisse de la dotation budgétaire de l'établissement et la nécessité de prendre des «mesures d'économies» pour trouver «une crédibilité auprès des tutelles». La faiblesse des budgets octroyés par le gouvernement, après mise en place de la nouvelle tarification hospitalière, est un levier pour contraindre à la restructuration hospitalière. Nous avons la conviction d'une vaste offensive nationale contre la réduction du temps de travail dans le cadre de plans d'économies qui, nous le savons tous, ne saurait se limiter à cette seule question. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de construire une large solidarité autour de cette lutte qui préfigure les attaques à venir contre nos droits aux 35 heures. Contact Sud - 03 20 63 76 37

La Fédération SUD Santé Sociaux a participé aux Etats Généraux de la Santé et de l'Assurance Maladie (EGSAM), les 21 et 22 octobre et à l'assemblée générale de la coordination nationale des hôpitaux et des maternités de proximité, les 4 et 5 novembre 2006.

**C**es deux rencontres ont permis de rassembler des associations, y compris d'usagers, des partis et des syndicats sur les questions touchant l'avenir des services publics de santé.

Un manifeste anti-libéral, pour le droit à la santé et à l'assurance maladie, a été élaboré lors des EGSAM pour poser les bases d'une exigence commune dans les mobilisations et dans l'interpellation des futurs candidats aux élections de 2007. Des annexes restent ouvertes à la poursuite des contributions, en particulier dans le cadre d'EGSAM locaux qui sont appelés à se multiplier. Notre participation en tant que Fédération syndicale a été confirmée au sein du bureau du collectif national, avec 2 représentants désignés par les délégués à l'AG.

La coordination nationale s'est réunie à Gisors, dans l'Eure. Lieu symbolique où la municipalité PC a fait le choix avec la direction de l'hôpital local de mettre en place une coopération public-privé pour sauver l'hôpital d'une menace de fermeture par l'ARH. Cette problématique a été débattue et a permis de réaffirmer l'exigence d'un véritable service public de santé afin de répondre de manière adaptée aux besoins de santé de la population, sur l'ensemble du territoire.

Les statuts de la coordination confirment la place des organisations syndicales comme membres associés, avec voie consultative au conseil d'administration.

Corinne De Buhan

Sites à consulter : [sud-sante.org](http://sud-sante.org) (manifeste anti-libéral), [coordination-nationale.org](http://coordination-nationale.org) (coordination des hôpitaux et maternités de proximité)

# Convention Collective Unique du privé lucratif, des salaires à la traîne

Depuis juillet dernier, la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), prenant conscience qu'une entreprise ne peut fonctionner sans salarié(e)s et que sans eux les profits pour les praticiens, chirurgiens, souvent actionnaires ou propriétaires des établissements, baissent dangereusement, a accepté de négocier des augmentations de salaires à la condition qu'elle n'ait rien à débourser.

**D**epuis juillet dernier, la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), prenant conscience qu'une entreprise ne peut fonctionner sans salarié(e)s et que sans eux les profits pour les praticiens, chirurgiens, souvent actionnaires ou propriétaires des établissements, baissent dangereusement, a accepté de négocier des augmentations de salaires à la condition qu'elle n'ait rien à débourser. Elle exige en préalable l'octroi d'une enveloppe sociale prélevée sur les fonds publics, en l'occurrence sur le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale). Ce chantage a été accepté par la quasi-totalité des syndicats présents aux négociations et par le ministre de la santé Xavier Bertrand. L'enveloppe sociale, on connaît la chanson !

Les 1,7 milliards d'euros donnés lors de la mise en place de la Convention Collective Unique en 2002 n'ont eu aucune répercussion sur les feuilles de paye. Des fonds publics, dans un secteur commercial, génèrent davantage de profits que d'augmentation de salaire, d'autant qu'il n'y a aucun contrôle sur l'affectation de cet argent ! Sur le fond, le protocole déjà pré signé est porteur d'injustice et de discriminations. Les emplois recherchés, IDE et spécialisées ainsi que les cadres sont les grands bénéficiaires du coup de pouce salarial.

L'exigence de la FHP d'ouvrir un espace d'heures supplémentaires « choisies » est une réelle menace sur les protocoles d'accord des 35h.

Nous sommes très loin du compte, notamment pour les plus bas coefficients pour qui

« l'effort » permettrait uniquement de les aligner à un coefficient au Smic. La marge est énorme car, par exemple, pour la filière 'soins et concourant aux soins' il faut actuellement 12 ans d'ancienneté pour être au premier coefficient payé au salaire minimum.

Les salariés du secteur privé lucratif doivent se donner les moyens de refuser ce replâtrage fait à la hâte entre deux grèves estivales des chirurgiens et de la FHP qui, contrairement aux salariés, ont trouvé une oreille compatissante du ministre de la santé !

Depuis cet été, la sécurité sociale via nos cotisations salariales prend en charge la moitié de la prime d'assurances des chirurgiens du privé qui ne s'en sortait plus, les pauvres ! Arrêtons de pleurer sur le sort de ceux qui depuis toujours nous exploitent sans états d'âmes pour leur seul profit et qui de plus nous prennent en otage dans des revendications qui ne concernent qu'eux ?

La lutte des salariés du privé lucratif est ailleurs, pour des salaires à hauteur de nos diplômes et de nos compétences, pour des conditions de travail dignes, pour une convention collective qui soit autre chose qu'un copié collé du code du travail !

Véronique Galtier

## brèves

### CONSEIL DE DISCIPLINE (1)

Le décret du 7 novembre 1989 permet, en conformité avec les principes du droit pénal, à l'agent incriminé de récuser un des membres du conseil de discipline (et un seul), droit qui appartient également à l'administration, dans la fonction Publique Hospitalière. Ce droit peut être exercé jusqu'à l'ouverture de la séance. Si l'agent n'a pas été informé de son droit de récusation et n'y a pas renoncé expressément, la procédure peut être considérée comme entachée d'illégalité.

### CONSEIL DE DISCIPLINE (2)

L'abstention des représentants du personnel au sein d'un conseil de discipline, leur refus de siéger, leur démission, n'empêchent pas un conseil de discipline de délibérer. Le fait de quitter la séance n'est pas non plus un obstacle au déroulement normal de la procédure. Mais il faut savoir aussi que pour les représentants de l'administration, l'abstention ou le refus de remplir ses fonctions peuvent justifier d'une sanction disciplinaire, sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical, de motif légitime reconnu « valable », de récusation par l'agent incriminé ou de la participation comme acteur ou témoin à l'affaire en cause.

Corinne De Buhan

# Quand la précarité

Le recrutement d'agents sans qualification, stagiaires puis titularisés existait historiquement et culturellement dans les établissements publics de santé. Cela contribuait au rôle social de la fonction publique et ouvrait par la promotion professionnelle des opportunités d'ascension sociale à de nombreux professionnels, dans plusieurs branches de métiers.

**C**ette possibilité n'est pas remise en cause d'un point de vue statutaire. Nous pourrions même penser qu'elle est réaffirmée dans l'annexe I de la loi du 26 juillet 2005, portant dispositions sur le recrutement et l'emploi des agents contractuels dans la FPH. Ce texte précise « le statut normal est bien le recrutement de fonctionnaires » (sans commentaire sur le nombre de CDD déjà embauchés sur des emplois vacants) mais avec l'astuce de rajouter « sauf dérogations...pour pouvoir employer des contractuels ».

Ainsi, la réalité est désormais toute autre, avec le recrutement accéléré par les ordonnances gouvernementales et imposés aux établissements d'agents contractuels sur des emplois en catégorie C. Ces agents ont vocation, si l'on se réfère aux textes, à être titularisés en fonction de leur aptitude professionnelle et de leur parcours de formation.

Le constat est bien différent : les parcours d'accompagnement et de formation ne sont pas opérationnels par manque de coordination entre les différents services (services de l'emploi et employeurs) et par un manque de volonté certaine à voir aboutir ces dispositifs imposés pour améliorer ponctuellement les statistiques du chômage et l'égo du ministre Borloo. Les plans d'économie des établissements de santé augmentent mal un recrutement définitif à l'issue des contrats doublement précaires, par leur durée et l'incertitude du lendemain et par le montant des rémunérations. Par contre, le recrutement d'agents contractuels, c'est tout bénéfice pour l'employeur, puisque ceux-ci ouvrent droit à exonération de cotisations sociales et à des aides substantielles !

Avec les mobilisations du printemps dernier, nous avons fait reculer le gouvernement sur le CPE sans pouvoir aller plus loin, faute d'unité syndicale. Pourtant le PACTE<sup>(1)</sup> et le CNE<sup>(2)</sup> sont passés en force par ordonnance, avec la même logique discriminatoire sur les tranches d'âges extrêmes : les jeunes et les vieux !

La différence essentielle avec le CPE est que le PACTE concerne exclusivement des jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou peu diplômés, « le Peuple d'en bas »<sup>(3)</sup>. Le PACTE, signé pour une période de 1 à 2 ans éventuellement renouvelable 1 an, est l'un des rares nouveaux contrats précaires qui reste de droit public : il ouvre par exemple le droit à participer aux élections professionnelles et à faire des recours auprès des tribunaux administratifs. Pourtant, les règles sont loin d'être similaires, avec une aptitude à la titularisation évaluée par une commission et pas seulement par les CAP, avec un recrutement éventuel qui suppose à nouveau une période de stage d'une nouvelle année avant la titularisation. La formation en alternance prévue sur la base de 20% du contrat justifie dans la circulaire DHOS<sup>(4)</sup> du 5 octobre 2005, au même titre qu'une moindre productivité (sic), le faible niveau de rémunération, modulé en plus selon l'âge de l'agent<sup>(5)</sup>, alors que par ailleurs elle est assimilée à du temps de travail effectif !

Un an après la loi, le recrutement de jeunes sous PACTE a été à la marge dans nos établissements et s'est davantage orienté vers les métiers de la filière ouvrière. Par contre, les recrutements de salariés avec les nouvelles formes de contrats aidés ont été imposés de manière totalement directive aux établissements, en les substi-



tuant aux CES et CEC existants (19 664 recensés fin 2004). Dans la circulaire DHOS – DGEFP<sup>(6)</sup> du 22 mars 2005, l'objectif fixé était de 25 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou contrat d'avenir avant fin décembre 2005, puis de 35 000 en 2006.

A ce jour, le bilan des recrutements n'est pas à la hauteur des ambitions et pour cause ! Mais il n'en reste pas moins que les recrutements peuvent être considérés comme massifs au regard des effectifs de plus en plus réduits. Ce n'est ni plus, ni moins qu'une privatisation rampante des emplois publics, avec l'introduction d'un salariat précaire et pauvre dans nos établissements, qui risquent de connaître des conditions d'exploitation et d'aliénation similaires à celles des salariés des sociétés de sous-traitance que nous côtoyons déjà quotidiennement.

Plus que jamais la solidarité nous impose de veiller et de combattre pour que les droits des salariés contractuels soient respectés et que leur avenir professionnel soit garanti par des embauches sur des emplois statutaires.

*« L'enfer  
des pauvres,  
c'est le paradis  
des riches »*  
Victor Hugo

<sup>1</sup> PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la territoriale, de l'hôpitalière et de l'Etat – décret FPH du 2 août 2005 – <sup>2</sup> CNE : contrat nouvelle embauche  
<sup>3</sup> Jack London sur la pauvreté londonienne au XIXème siècle - <sup>4</sup> DHOS : direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Ministère de la santé et des solidarités  
<sup>5</sup> 676 euros pour les moins de 21 ans, 861 euros pour les plus âgés - <sup>6</sup> DGEFP : Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

# devient la norme...

## les nouveaux contrats de la loi de 2005, dite de programmation pour la cohésion sociale

Secteur non marchand : Collectivités territoriales, Etablissements publics, dont les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, organismes de droits privé à but non lucratif (associations loi 1901).

**Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)** remplace les CES et CEC, destiné aux demandeurs d'emplois de longue durée. CDD de droit privé, dérogatoire au droit commun : Durée minimum de 6 mois. Renouvelable dans la limite de 2 ans. Durée hebdomadaire > 20h. Salaire = SMIC horaire x nbre d'heures travaillées...Convention Etat/Employeur. L'employeur bénéficie de l'exonération de charges sociales et fiscales, d'aides de l'Etat et de l'ARH pour notre secteur et a l'obligation de formation pour le salarié (à prévoir dans le plan de formation de l'établissement).

**Contrat d'avenir** destiné aux personnes touchant le RMI, l'allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ou l'Allocation de Parent Isolé (API). CDD de droit privé, dérogatoire au droit commun : Durée de 2 ans, renouvelable pour 1 an (pour les plus de 50 ans, renouvelable pour 3 ans). Durée hebdomadaire > 26h modulables sur l'année. Salaire = SMIC horaire x nbre d'heures travaillées...Convention tripartite : bénéficiaire/ Conseil Général ou maire/ Employeur. L'employeur bénéficie d'une aide par l'organisme payeur de l'allocation ou du RMI, d'une aide dégressive de l'Etat, d'une aide forfaitaire en cas d'embauche en CDI....et d'une aide de l'ARH pour notre secteur. Le contrat prévoit obligatoirement des actions d'accompagnement et de formation (à prévoir dans le plan de formation de l'établissement).

*«La Caisse d'Allocation familiale de Paris estime qu'un ménage sur 7 est en situation de pauvreté, juste après la Seine St Denis avec un ménage sur 5. Les premières victimes sont les familles monoparentales, autrement dit les femmes seules avec enfant».*

## 7 millions de pauvres - la face cachée des temps modernes

Quelques extraits à méditer du livre de J. COTTA « 7 millions de travailleurs pauvres – la face cachée des temps modernes » Ed. Fayard, 2006 / « La précarité permet la flexibilité, l'abaissement du coût du travail. Elle permet de demander obéissance et d'user de la menace du renvoi sans autre forme de procès. Elle n'est pas synonyme de pauvreté mais à coup sûr elle y même ». « La sous-traitance permet d'introduire les conditions de travail du tiers-monde pour tous les secteurs qui ne peuvent pas être délocalisés ». « Le secteur des services présenté comme l'espace privilégié de développement de l'économie française, est un lieu de concentration des travailleurs pauvres. ». « Le Charity Business s'inscrit dans le droit fil d'une gestion sociale du chômage et de la pauvreté, qui se substitue à des réponses claires sur les questions de travail, de salaires et de respect des droits sociaux élémentaires »

*A l'heure où un palace ouvre sur les Champs Elysées à Paris, avec des nuitées à 18 000 •, la presse titre « 6,9 millions de Français vivent avec moins de 800 • / mois ». Trouvez l'erreur !*

Références : Décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière. - Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale - Décret n° 2005-916 du 2 août 2005 relatif à l'aide de l'Etat afférente au contrat d'avenir, modifié par le décret n° 2006-266 du 8 mars 2006 - Ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la territoriale, de l'hospitalière et de l'Etat (PACTE) - Décret n° 2005-1055 du 29 août 2005 relatif à l'exonération des cotisations sociales des contrats dénommés PACTE - Circulaire n° DHOS/P1/2005/448 du 5 octobre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE - Circulaire DHOS/P2/155 et DGEFP du 22 mars 2005 relative à la mise en œuvre des contrats aidés dans les établissements publics de santé, établissements sanitaires et sociaux, établissements médico-sociaux publics - article L322-4-7 du Code du Travail sur le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) - article L322-4-10 du Code du Travail sur le contrat d'avenir - article L322-4-8 du Code du Travail sur le contrat initiative emploi - article L322-4-15 du Code du Travail sur le contrat insertion revenu minimum d'activité (CIRMA)

## quelques chiffres

Globalement 16,9% des travailleurs sont classés travailleurs pauvres, avec un pourcentage qui monte à 28,5% chez les femmes. 30% des femmes en activité travaillent à temps partiel, contre 5% chez les hommes. Elles connaissent un taux de chômage supérieurs à celui des hommes. Elles ont des retraites en moyenne inférieures de 42% à celles des hommes. En conclusion, les femmes cumulent la précarité, les bas salaires et aussi le plus souvent les charges familiales.

## réalité en région

Sur le groupe hospitalier sud de l'agglomération bordelaise, 121 jeunes ont été embauchés en CAE pour une durée de 2 ans, avec une période d'essai d'un mois. Parmi eux, 6 ont démissionné et 5 ont été licenciés par la direction au terme de leur « essai »... Ces jeunes collègues sont tous payés au prorata du SMIC et sont par contre quasiment tous qualifiés. Ils n'ont aucune prime alors qu'ils ne coûtent quasiment rien à l'hôpital. Leur salaire est pris en charge à 90% par l'Etat et le CHU ne paie pas de charge sociale. En fait, 121 emplois représentent pour le CHU l'équivalent d'à peine plus de... 7 emplois statutaires ! Ces jeunes sont très vite devenus indispensables au fonctionnement de l'hôpital alors que la Direction a redit qu'il n'y aurait rien au bout de leur contrat de 2 ans (fin 2007). Il faut exiger tous ensemble la titularisation de nos camarades et se battre à leur côté pour qu'à travail égal, salaire égal !.

# *Pour une loi cadre contre les violences faites aux femmes*



## brèves

### REVOLTANT !

Récemment, au CHU de Nantes, une mère de famille congolaise franchissait la porte des urgences pour y être soignée. A sa sortie, les flics l'attendaient, l'ont arrêtée et expulsée manu-militari vers les Pays-Bas avec son enfant âgé de 6 ans. Cette femme s'était réfugiée en France pour échapper à un réseau de prostitution. La direction du CHU et la préfecture de Loire Atlantique ont bien travaillé : l'une dénonce en transmettant à l'autre l'heure de sortie du service. Le ministre de l'intérieur, Sarkozy, a trouvé là des exécutants zélés. Sa circulaire du 21 février dernier autorise, en effet, l'arrestation de sans papiers dans les halls d'accueil et les salles d'attentes des hôpitaux. Dans les établissements de soins, nous ne serons ni auxiliaires de police ni délateurs !

### INSERTION SOCIALE DES JEUNES

Dans le rapport du conseil économique et social consacré à la «deuxième chance» ou «comment favoriser l'insertion sociale des jeunes», on peut lire au sujet des centres de la deuxième chance : «l'originalité de la démarche... tient dans la triple formation - comportementale, scolaire et professionnelle- qui y est dispensée... les anciens militaires, ayant notamment l'expérience de l'autorité, dédiés à l'encadrement et à la gestion des centres et à l'enseignement de l'instruction civique...» No comment.

Le 25 novembre, à Paris et dans plusieurs villes de France, dans le cadre de la Journée internationale contre les violences à l'égard des femmes, le Collectif National pour les Droits des Femmes a appelé à des manifestations.

**D**ans un rapport du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, les chiffres sont terrifiants : Une femme sur 3 souffre de violences en générale dans sa vie. Dans des pays développés comme l'Australie, le Canada, les États-Unis, entre 40 et 70% des femmes assassinées le sont par leur mari ou leur petit ami. En France, 1 femme est tuée par son compagnon tous les trois jours. Et en Colombie c'est tous les six jours. 130 millions de filles dans le monde subissent des mutilations génitales.

En France, les manifestations revêtaient un caractère particulier : les associations féministes, les organisations syndicales et les partis politiques de gauche ont défilé pour exiger la discussion et l'adoption du projet de loi-cadre élaboré depuis un an par le CNDF. Tous les parlementaires présents à la manifestation parisienne se sont engagés à inscrire ce projet de loi dès l'ouverture de la prochaine législature.. Dans nos entreprises, alors que nous nous battons pour l'égalité entre hommes et femmes dans le travail et hors du travail, nous savons bien que cela ne pourra jamais se réaliser tant que ces violences perdureront. Pour l'Union syndicale Solidaires, les syndicats et leurs militant-es doivent impérativement se battre sur ce terrain et défendre les victimes de ces violences.

### Présentation de la loi cadre

Les violences faites aux femmes participent de la domination masculine, dont elles sont l'expression la plus extrême.

À l'instar de l'Espagne qui s'est dotée d'une « loi organique contre la violence de genre », le Collectif national pour le droit des fem-

mes entend impulser une réflexion sur le caractère systémique de ces violences qui nécessite une prise en compte globale. Il propose donc un document qui est conçu comme un projet de loi-cadre. Une telle loi inclut l'ensemble des violences : violences dans la famille et le couple, au travail, dans les lieux publics, violences lesbophobes, prostitution... Une telle loi organisera l'information, la sensibilisation, la prévention, les sanctions des auteurs, l'accompagnement et la protection des victimes.

La loi-cadre proposée ici rassemble en un seul texte les diverses lois contre les violences faites aux femmes et leur restitue ainsi leur cohérence. Elle complète les lacunes de la législation française actuelle : non-prise en compte des violences psychologiques, définition inopérante du harcèlement sexuel, absence de moyens de prévention des violences sexistes, barrière étanche entre le civil et le pénal, etc. Elle prévoit des mesures de sensibilisation et d'intervention dans le domaine éducatif. Elle organise le soutien des victimes : aide à la reconnaissance des droits, assistance juridique gratuite, protection sociale, soutien économique.

L'adoption de telle loi démontrerait une réelle volonté politique de l'État de lutter contre les violences faites aux femmes.

Thierry Lescant

«Contre les violences faites aux femmes, une loi cadre !» éditions Syllepse sur [www.syllepse.net](http://www.syllepse.net) ou dans les librairies au prix de 7 euros.

## Un salon combatif !

Comme chaque année, la Fédération a tenu un stand au salon infirmier de Paris en commun avec l'AP-HP. Le salon Infirmier est avant tout un salon commercial (stands commerciaux, recruteurs, produits d'épargne de placements, produits d'assurance santé, matériels divers) et la caisse de résonance du ministère. Notre présence a pour objectif de faire connaître notre organisation aux professionnels et futur(e)s collègues (surtout les étudiants) du secteur sanitaire en mettant à leur disposition nombre de documents concernant leurs métiers et leurs carrières.



**A**u-delà de la tenue du stand, il s'agit d'exprimer nos positions et orientations lors des forums et débats qui se tiennent durant les 3 jours. Cette année l'actualité était dense avec des forums autour de thèmes tels que l'ordre infirmier, la mise en place du LMD (Licence- Masters-Doctorat), la VAE, la gouvernance... Autant de points sur lesquels Sud a des choses à dire !

### Des forums agités...

Il avait été décidé lors du dernier Conseil Fédéral de mobiliser sur le thème de l'ordre infirmier en priorité, pour exprimer notre désaccord sur la création d'une telle structure à laquelle la deuxième journée du salon était essentiellement consacrée. Pour le coup ce fut plus vivant et animé. L'équipe militante s'est étoffée de renforts venus là pour l'occasion. A quelques militants, une quarantaine venus d'un peu partout, nous avons pu apporter la contra-

dition et impulser les débats. Convaincre aussi pas mal des soignants présents sur le salon que tout n'était pas clean au royaume de l'ordre.

La mobilisation de militants Sud a permis de renouer avec une pratique d'interventions syndicales dans les débats en portant la contradiction. Les interventions argumentées autant que nos questions dérangeantes ont été appréciées par les auditeurs. Ainsi, Sud a rappelé l'inutilité d'un ordre infirmier et réaffirmé son opposition à une cotisation obligatoire.

Devant nos questions, un juriste, animateur des débats, a d'ailleurs répondu (à la place de la députée auteure du projet de loi bien ennuyée) que le fait de ne pas payer sa cotisation n'empêcherait pas de pouvoir exercer, l'ordre pouvant se réserver le droit de mettre en place une procédure en recouvrement. Il précise que plus le taux de cotisation est bas, moins il y aura de demandes de recouvrement, les frais risquant d'être disproportionnés.

### ... et une interpellation du Ministre

Xavier Bertrand, présent au Salon a été interpellé et contredit par des militants Sud sur le protocole FPH : non reconnaissance salariale (rappelons qu'il n'y a qu'une hausse de 14 € sur la prime en tout

et pour tout !), non reconnaissance professionnelle à bac + 3 (revendiquée par les étudiants qui manifestaient au salon).

Ce salon aura confirmé que nos documents et nos écrits intéressent, et que nous savons comment intervenir dans un débat polémique et que nous sommes capable d'y faire bonne figure. Quand les équipes se donnent la peine, elles arrivent à bousculer le quotidien. C'est somme toute pas si mal.

Merci aux militants qui ont participé activement à la tenue du stand et à ceux qui se sont mobilisés pour assurer une présence sur les débats.

Patrick Nicolaon & Jean Vignes



### PROJET DE SOCIETE

Maisons de la deuxième chance, établissements pénitentiaires pour mineurs, centres d'éducation fermés, centres d'éducation renforcée, unités hospitalières spécialement aménagées, centres fermés de protection sociale... Cela s'appelle un projet de société béton.

### PRESCRIPTION ET DISPENSE

La prescription de contraceptifs oraux pour 1 an, avec une délivrance en pharmacie du traitement pour des périodes de 3 mois, est tout à fait légale car en conformité avec les articles du Code de la Santé Publique, modifiés par le décret du 30 septembre 2002. Donc, pour une femme en bonne

santé et avec un traitement contraceptif qui ne pose pas de problème particulier. Rien n'impose d'aller voir son médecin tous les 6 mois, surtout s'il applique des dépassements d'honoraires ! Qu'on se le dise...

## brèves

# SUD Santé Sociaux s'est créé en Guyane

A partir d'une dissidence d'un syndicat local sur l'hôpital de Cayenne (le principal établissement du département), s'est créé le syndicat SUD santé-sociaux de Guyane en février dernier qui a depuis élargi son implantation et ses contacts à plusieurs autres établissements.

**D**ès la déclaration de la section au niveau de l'hôpital, le directeur en a contesté sa représentativité et a refusé de rencontrer ses représentants. Il a fallu plus de 6 mois de démarches locales (avec l'aide de l'union Solidaires Guyane) et d'interventions auprès du ministère, pour qu'enfin la section soit reconnue et obtienne l'application à minima du droit syndical. A plus de 7000 km du ministère de la santé, le directeur de ce centre hospitalier a tendance à abuser de son pouvoir et interpréter la réglementation, notamment le droit syndical, à son profit.

## Il y a du pain sur la planche pour le nouveau syndicat SUD

Les effets des politiques de restriction budgétaire sont amplifiés en Guyane.. Le Centre hospitalier Andrée Rosemon de



Cayenne est pratiquement le seul établissement hospitalier public (il existe aussi un petit hôpital public local à Saint Laurent du Maroni à 260 km de Cayenne). Des centres de santé dépendants du centre hospitalier sont implantés dans plusieurs localités de l'intérieur, mais ils sont mal équipés, avec du personnel pas assez nombreux et bien souvent sous-qualifié. L'hôpital est

en déficit depuis plusieurs années et la tarification à l'activité le pénalise davantage (il doit être polyvalent et dessert un bassin de population très vaste et peu dense). d'autre part les spécificités des mesures sanitaires guyanais ne sont que très peu prise en compte.

Les services publics en général sont déficients, et ici, il ne s'agit pas de seulement les défendre, mais de les créer, il n'existe pas de transports publics en dehors de Cayenne.

Le Centre hospitalier de Cayenne (1200 employés) est lui-même sous-équipé avec une insuffisance de personnel qualifié tant médical que paramédical. La politique sociale y est totalement indigente : nombre considérable de personnels contractuels, souvent utilisés de manière intermittente, abus de faisant fonctions, notamment dans l'encadrement, formation interne réduite à la portion congrue, sans parler de l'absence de dialogue social.

Les priorités du nouveau syndicat SUD sont d'obtenir pour les personnels une remise à niveau général en terme de statut (titularisations), d'emploi (mise à niveau des qualifications) et de rémunérations (promotions et reclassements).

Bienvenue et bon courage.

Jean-Marie Sala



## QUELQUES REPERES

La Guyane, vaste département d'outre-mer (même taille que le Portugal) de 91 000 km<sup>2</sup> avec une population de près de 200 000 habitants vivant à 90% sur le littoral et 10% dans le reste du territoire, 45% ayant moins de 20 ans. Autre caractéristique de la population : son origine très diversifiée La population active comprend 63 000 personnes ; le taux de chômage avoisine les 30% et le nombre de Rmiste dépasse les 12 000. Si le Centre spatial guyanais est le principal acteur économique (33% du PIB) il emploie peu de personnels guyanais. Les emplois du secteur tertiaire sont prédominants.

# compte rendu du conseil fédéral

## des 23 & 24 novembre

**L**'ordre du jour a débuté par un débat sur le fonctionnement de la fédération et des syndicats qui la composent.

Des difficultés de toutes sortes ont été pointées, la communication, l'information, les prises de décisions,....Plusieurs interventions ont fait état d'une crise de croissance qui génère des problèmes dont la prise en charge se heurte bien souvent à l'insuffisance des moyens. Ce premier échange sera poursuivi au conseil fédéral de janvier. Le départ de Guillaume, trésorier fédéral, risque de laisser cette tâche en jachère s'il n'est pas remplacé.

Le fonctionnement des commissions fédérales a également été discuté. Y en a t'il trop ou pas assez ? Comment améliorer leur fonctionnement et la participation des syndicats ? La suite au prochain conseil avec un texte de propositions, les syndicats étant vivement invités à transmettre toutes leurs suggestions.

Quatre amendements ont été discutés concernant les conditions de déroulement du mandat des permanents fédéraux. Trois ont été adoptés et un a été repoussé. Ce débat sur 4 CF a donc enfin abouti à une décision.

### Formation syndicale 2007

Le plan de formations a été adopté pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007. Des nouveautés à signaler : un jour de formation pour les futurs candidats aux élections de la fonction publique, des modules « santé et souffrance au travail » et « contrôle social, outils de la résistance ». Un kit « accueil des nouveaux adhérents » sera bâti à partir de l'existant dans plusieurs syndicats. La formation intersyndicale femmes se déroulera cette année les 15 et 16 mars. La candidature de Frédéric du SUNDEP à la commission formation a été approuvée.

### Débat avec SUD Education

Cette intégration transitoire d'un syndicat de salariés de l'enseignement privé dans SUD Santé Sociaux a été votée par le conseil fédéral de juin, l'adhésion à Soli-

daires s'étant heurtée à un veto de SUD Education. Il leur a été proposé de venir en discuter. Le débat a eu lieu avec la participation de deux représentantes de SUD Education venues expliquer leurs positions toujours très critiques vis à vis de notre décision. Le SUNDEP a aussi exprimé son point de vue et mis l'accent sur les réalités du secteur.

Les questions soulevées sont complexes et parfois brûlantes car elles touchent à la laïcité, aux offensives religieuses, à la défense de tous les salariés, à la structuration et aux pratiques syndicales, à nos revendications. A une exception près, les interventions de membres du conseil fédéral ont approuvé notre décision de juin en soulignant notamment l'urgence qu'il y avait à fournir un cadre national au SUNDEP. Le débat doit se poursuivre dans les syndicats départementaux avec l'objectif de sortir du contentieux, SUD Santé Sociaux préférant toutefois qu'un cadre national commun avec SUD Education soit défini au préalable.

### Action revendicative

Le ministère nous a opposé une fin de recevoir le 13 novembre sur nos revendications pour les aides-soignants et auxiliaires puers. Malgré un écho favorable (la pétition), la mobilisation peine. Au moment où le projet de création d'un ordre infirmier passe en décembre à l'assemblée nationale, une grogne commence chez les kinés vis à vis de la cotisation obligatoire. Là encore, une bagarre où l'information la plus large est capitale. SUD Santé Sociaux appelle au boycott collectif des élections et des cotisations aux ordres. Dans le même temps, le soutien aux kinés réfractaires doit se développer.

Dans la CC66, la situation est pour l'instant bloquée. Les syndicats dits représentatifs semblent découvrir, bien après SUD, les véritables intentions du patronat et exigent de transformer les réunions de groupes de travail en véritables commissions partaires sur les fiches métiers. Les patrons

refusent et s'accrochent aux fiches de fonctions dans le cadre de missions.

### Financement de la sécu.

Les conséquences des politiques budgétaires et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS en 2<sup>ème</sup> lecture en décembre à l'assemblée nationale) vont être très concrètes et toucheront tant le public que le privé (PSPH). Par contre, la tactique des tutelles et des directions est de morceler les attaques pour éviter un mouvement d'ensemble. Il est pour autant certain que la RTT sera mise à mal partout, une nouvelle régression sociale d'ampleur malgré toutes nos critiques justes des lois Aubry et Guigou. C'est pourquoi, alors que l'attentisme domine, nos efforts doivent porter sur la coordination des boîtes en lutte et le soutien à ces résistances. Dans ce cadre, la grève à l'EPSM de Lille contre le plan d'austérité incluant la remise en cause de la RTT revêt un caractère exemplaire. La fédération appelle aux manifestations prévues en soutien aux salariés de cet établissement.

### Loi de «Prévention»...

Depuis 3 ans, la mobilisation dure avec des hauts et des bas contre cette loi répressive qui passe en 2<sup>ème</sup> lecture à l'assemblée nationale. La journée d'action du 18 novembre a été du même niveau que celle du 10 octobre. Prochaine étape : le 5 décembre avec préavis de grève fédéral. A noter également que 7 prisons pour mineurs sont en construction, un élément de plus qui montre que la prévention est vraiment le maître mot du gouvernement !

### ANFH / OPCA

La décision d'adhérer à la nouvelle structure gérant la formation professionnelle du public a été reportée au Conseil Fédéral de janvier 2007.

Eric Moglioni

## *Sans papiers, mais pas sans voix*

Sud est solidaire des sans papiers qui se battent pour vivre librement et dignement en France. Qu'elle est la réalité des soutiens que les syndicats, les sections leur apportent ? Nous avons rencontré l'équipe du syndicat de Seine Maritime qui a une pratique originale et plutôt efficace pour la lutte des sans droits.



### Concrètement, comment agissez vous ?

On s'est aperçu que la lutte des sans papiers était quelque chose d'abstrait pour nombre d'adhérents voire de militants. Au mieux, seule une poignée s'y investit en se faisant submerger par l'ampleur de la tâche... Sans que le syndicat ne soit réellement partie prenante aux moments importants. Devant la difficulté d'être présents régulièrement à leurs côtés, nous avons choisi de parrainer collectivement une personne qui soit de notre secteur professionnel : cela nous permet d'une part d'avoir un langage d'« accroche » commun et ensuite de rechercher des « promesses d'embauche » auprès de nos directions.

Ainsi, quatre sans papiers au Havre ont obtenu une promesse d'embauche de notre directeur : un aide soignant et un infirmier algérien, un pharmacien marocain et une sage femme géorgienne. Malgré leurs diplômes étrangers, non reconnus dans

l'Union Européenne, deux d'entre eux ont été recrutés comme agents de service et l'infirmier a obtenu un poste d'aide soignant. Certes, notre direction est sensible à cette question, mais nous pensons qu'elle y trouve son compte.

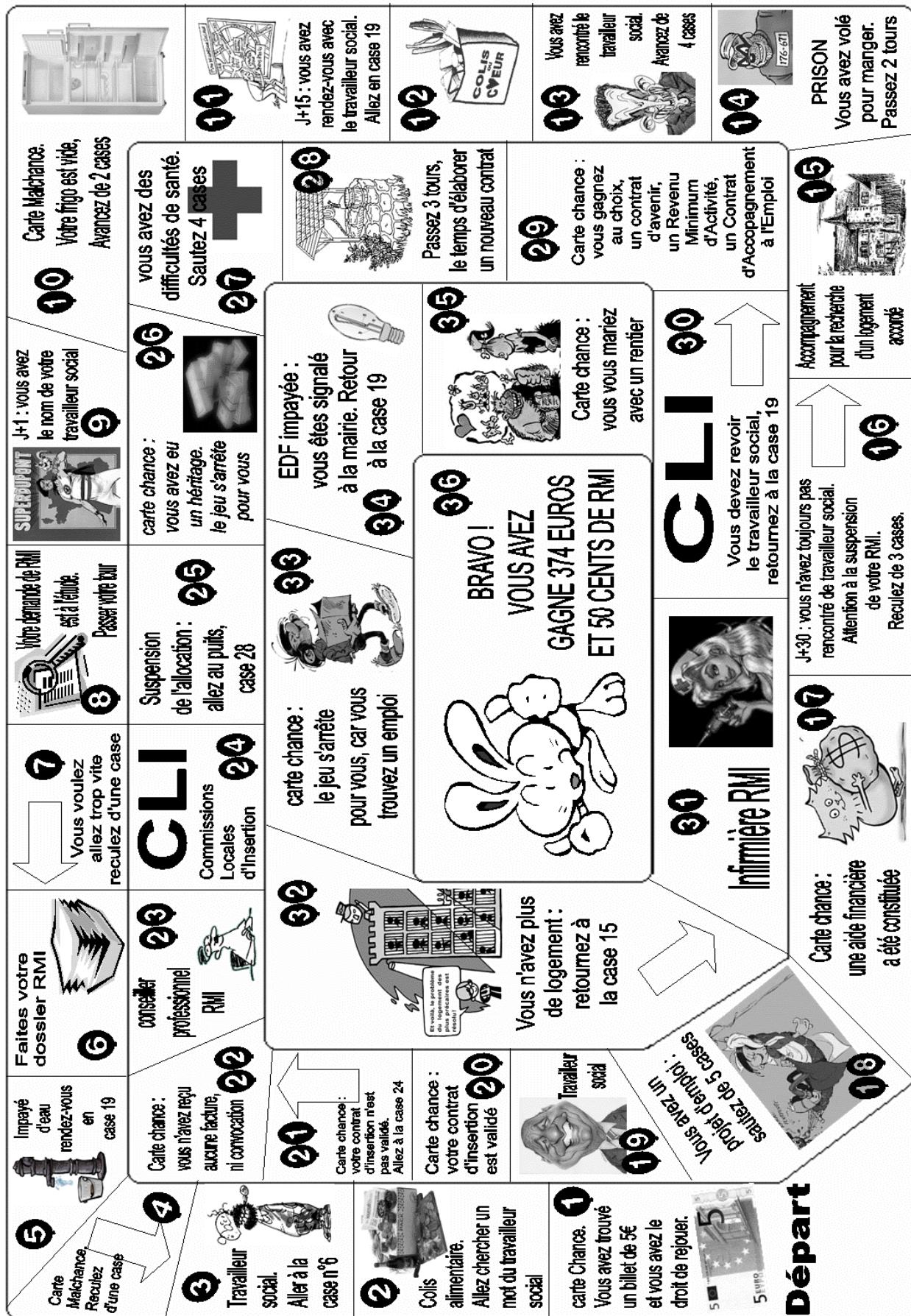
Actuellement, nous parrainons Marie, une jeune sénégalaise de Rouen qui souhaite devenir infirmière. Nous lui avons trouvé deux employeurs ayant fait une promesse d'embauche. L'un, dans une petite maison de retraite au cœur du Pays de Caux et l'autre au CHU de Rouen où elle a été embauchée pour un contrat de travail de 3 mois.

### Oui, et alors, en quoi les militants sont plus partie prenante ?

Nous invitons le ou la sans papier à nos réunions du conseil départemental toute la journée, chaque mois, et nous faisons un point sur les conditions de leur lutte. Ainsi, tous les militants ont quelqu'un à leur table,

fait de chair et d'os, qui leur parle. Cette proximité permet au sans papier d'être le porte parole des autres auprès de nous tous. Cela lui permet aussi d'être en contact avec une organisation syndicale, d'assister à ses débats et préoccupations et donc de pouvoir s'y intéresser. A Rouen existe un collectif où, à tour de rôle, des militants sud se rendent à leur AG hebdomadaire. Ainsi, au début de l'été, nombre d'entre nous étions disponibles pour accueillir des enfants et leurs parents pour les protéger des griffes de Sarko. Si nous sommes pour la régularisation de tous les sans papiers, nous sommes aussi mobiliser pour aider chaque personne en danger. Le caractère « collectif » et « professionnel » de ces parrainages pourrait encourager d'autres syndicats à s'y engager... Dernière minute : Marie a été régularisée le 22 novembre. (Contact sud76 : 02 32 73 38 89)

propos recueillis par Jean Lallemand



le journal des adhérents de la Fédération **Sud** Santé-Sociaux - numéro 07

**Different**  
le journal des adth écrivains de la fédération sud  
Sud Gascogne

# culture & plaisir

Roman



## Noir c'est noir, il n'y a plus d'espoir...?

### - Rencontre avec Thierry Jonquet -

«*Ils sont votre épouvante, et vous êtes leur crainte*»

roman noir - éditions du seuil - 18 Euros

Elle s'est déroulée à Belleville où il vit depuis de nombreuses années, au cœur de ce quartier encore populaire et multiculturel dont il avait écrit une chronique peu idyllique dans un précédent ouvrage « Jours tranquilles à Belleville ».

**A**ujourd'hui, c'est la sortie de son dernier livre « Ils sont votre épouvante et vous êtes leur crainte » qui motive ce rendez-vous.

Roman noir, très noir. Etablissements scolaires à la dérive, montée des antagonismes religieux, délinquance et criminalité sur fond de délabrement social mais aussi de conflits internationaux (Irak, Palestine...) qui viennent aviver les rancoeurs, aiguiser les ressentiments et les humiliations jusqu'à la folie. C'est le roman des mille fractures : sociales, territoriales, culturelles, à un point tel qu'on se demande ce qui peut encore rassembler, unir, émanciper dans un tel entrelac de haine.

Alors Thierry Jonquet n'en fait il pas un peu trop ? Il vous répond tranquillement que ce qu'il décrit est bien souvent en deçà de la réalité et il parle, de ce qu'il voit et entend à Belleville, dans ses nombreuses rencontres avec des collégiens et lycéens. Il raconte la genèse de ce livre ; la lecture d'un ouvrage «les territoires perdus de la République», mais aussi la décapitation médiatisée du journaliste Daniel Pearl, puis les émeutes de 2005 «une explosion de rage sans contenu politique» dont il prédit qu'elle profitera d'abord au FN ; la séquestration puis l'assassinat de Ilan Halimi... Et Thierry Jonquet est en colère contre les arrangements avec la réalité, le politiquement correct de gauche et d'extrême-gau-

che, «sa famille», la langue de bois militante, les éternels verrouillages «ne pas faire le jeu de l'adversaire», «ne pas hurler avec les loups»...

A propos d'une citation de Marx et Engels située au cœur du livre et évoquant le lumpen-prolétariat, il enfonce le clou et rappelle les attaques de manifestations lycéennes par des bandes organisées.

«Qu'aurait-on dit s'il s'était agi de commandos du FN ?». Et de fustiger la mauvaise conscience de gauche, l'autocensure, les repentances à répétition qui obscurcissent et paralysent l'émergence d'un devenir commun. Il ya en effet de l'inquiétude chez Jonquet. On la sent retenue mais bien présente, comme un tourment lucide.

Pour autant, il serait dommage d'oublier que c'est d'un roman dont nous discutons, pas d'un ouvrage de sociologie. L'effet de loupe sur certains éléments au détriment d'autres, le parti pris, la subjectivité de l'auteur, tout cela en forme la substance. Ce sont là des choix et lorsqu'on pointe que dans son livre les policiers apparaissent plutôt positivement, il sourit, se dit « dé-solé » de ne pas avoir intégré la figure quasi obligée de la brute raciste. Alors, après les enseignants, les éduc... les flics derniers remparts de la République, fantassins admirables sur le front de la crise sociale ? Et Thierry Jonquet serait-il passé de l'autre côté du cordon de CRS ? S'aventurer dans pareil champs de ré-



flexions, c'est avancer en terrain miné tant le simplisme tient parfois lieu de radicalité et tant le soupçon remplace souvent les discussions argumentées. Au final, celui qu'un récent article du Monde qualifiait d'«estropié de la gauche» m'est plutôt apparu en forme et si son livre possède assurément un caractère univoque, j'y vois davantage un contrepied aux multiples dénis, minimisations, embarras que le siège d'une « dérive néo-réac ».

Lire «*Ils sont votre épouvante et vous êtes leur crainte*» c'est la garantie de discussions animées, voire de disputes dont il faut souhaiter qu'elles deviennent fructueuses.

Claude Carrey